

VOTE	
<b>QUORUM : 300</b>	
Nombre de délégués :	598
Votants :	47
Présents :	43
Pouvoirs :	4
Pour :	47
Abstention :	0
Contre :	0

# COMITE SYNDICAL

## du SIED 70

### des 8 et 12 juillet 2023

Dates de convocation : 7 juin et 8 juillet 2023

### DELIBERATION N° 7

#### OBJET : Budget Principal- Décision Modificative

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 8 juillet dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président précise qu'il y a lieu de prévoir des dépenses supplémentaires pour les postes créés (+ 47 000 €), une augmentation des assurances du personnel (+ 25 000 €) et les frais d'agence pour la vente du bâtiment de Vaivre-et-Montoille (24 000 €) en dépenses de fonctionnement, dépenses compensées par des recettes comme les cotisations liées au groupement d'achat (+ 39 000 €) et les subventions ACTEE Lum'acte attendues pour les audits éclairage public (57 000 €).

Monsieur le Président complète en indiquant que le budget annexe de la chaufferie de Scey-sur-Saône a besoin d'une trésorerie supplémentaire de 160 000 €, en sus des 100 000 € déjà autorisés lors du vote du budget primitif 2023, pour couvrir les premières dépenses liées à l'extension en cours.

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** les propositions présentées par Monsieur le Président.
- 2) **ADOpte** la décision modificative telle qu'elle est annexée à la présente délibération.
- 3) **AUTORISE** le Président à effectuer le versement d'avances de trésorerie par le budget principal au budget annexe de la chaufferie de Scey de 160 000 € supplémentaires, avances remboursables dans un délai d'un an.

*P J : 1*

*Pour extrait conforme*  
*Le Président,*

*Jean-Marc JAVAUX*



REÇU EN PREFECTURE

le 19/07/2023

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-070-257004366-20230712-DEL IB7CS120